



**Procès-verbal  
Assemblée générale CoRoMA bimodale**

**27 janvier 2023 de 8h15 - 8h45**

**Campus Biotech Genève ou en ligne**

Présents sur place: Stéphane Caduff, Gérard Calzada, Jérôme Cluzeau, Jean-Marie Coste, Yves Grandjean Perrenoud Contesse, Daniela Dunker Scheuner, Mohamed Hachaichi, Victor Leroy, Stéphane Rothen, Olivier Simon, Ingrid Vogel, Antoine Wildhaber

Présents en ligne: Messaoud Benmebarek, Raluca Brazdes Tapin, Sonja Ebert, Caroline Gigon, Jean-Paul Humair, Roger Mäder

Excusés: Patrick Forel, Isabelle Gothuey, André Kuntz, Martine Monnat, André Tumminello

# 1. Ordre du jour

➤ **Accepté à l'unanimité**

- 
1. Acceptation de l'ordre du jour proposé

---

  2. Acceptation du PV de l'AG en ligne du 15.02.2022

---

  3. Rapport d'activité décembre 2021 – décembre 2022

---

  4. Présentation des comptes

---

  5. Rapport des vérificateurs des comptes, approbation des comptes

---

  6. Décharge du trésorier et du comité pour l'exercice 2021-2022

---

  7. Perspectives 2023-24 et adoption du budget 2023

---

  8. Composition du Comité

---

  9. Modifications des statuts

---

  10. Demandes d'adhésion membres ordinaires

---

  11. Divers et propositions individuelles (à envoyer jusqu'au 13.01.2023 au secrétariat général : [coromasecretariat@gmail.com](mailto:coromasecretariat@gmail.com))
-

## 2. Acceptation du PV de l'AG en ligne du 15.02.2022

➤ **Accepté à l'unanimité**

# 3.1 Rapport d'activité

**Secrétariat Général:** Engagement de Christine Panchaud au 01.06.2022

**Formation:** cycle 2023-2024 programme intercantonal romand d'enseignement en psychiatrie et psychothérapie des addictions, supervisions pour Addiction Jura (3 sessions)

**Tables rondes interdisciplinaires pharmaciens-médecins:** contacts préliminaires (réalisation 2023)

## **Journées scientifiques**

- Webinaire suisse pour le TDO6 (24.02.22),
- Journées genevoise d'addictologie (17.03.22),
- Journée GREA - CoRoMA (30.06.22, Lausanne)
- 23<sup>e</sup> Journée scientifique interjurassienne de la santé, « Addict·e, qui moi ? » (09.06.22)
- Rencontre vaudoise d'addictologie (04.11.22, Lausanne)
- deux séances cinépsy (Genève)

## **Assistance et conseils**

- Participation au projet de recherche sur l'implémentation de la LStup par les cantons en matière de médicaments sous contrôle (dont les TAOs),
- Participation à la consultation sur la modification de l'Ordonnance relative à l'addiction aux stupéfiants (OASup), dès juin 2022

## 3.2 Rapport d'activité

### **Communication dans la région**

site, infolettre mensuelle

### **Gestion et développement du réseau**

Praticienaddiction.ch, liens avec la CMC-GRSP, participation à la NAS-CPA

### **Journée de réflexion du comité élargi de l'association (23.09.2022)**

Passage en revue des priorités de travail à la lumière du contrat OFSP 2021-2024 et de la stratégie nationale addiction

Perspective: réorganisation du travail du comité par projets et avec une répartition des équilibres cantonaux et institutionnels au sein des fonctions clés (présidence notamment)

### **Finalisation du renouvellement du contrat OFSP 2021-2024**

- Total inchangé 140'000.- durée du contrat
- Ventilation différenciée des montants annuels (réfléter l'impact covid sur les activités CoRoMA)
- Réorganisation de la comptabilité
- Changement de personne de référence à l'OFSP: Tania Iff → Jan Schumacher

# 4.1 Présentation des comptes

(exercice 01.01.22 au 31.12.22)

	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>
Cotisations 2022	180.00	
Subvention OFSP (T2 contrat 21-24)	15'000.00	
Autres produits (supervisions Jura, plateforme E-learning, Cinépsy)	4'663.50	
Secrétariat Général		19'072.20
Support et frais administratifs		8'021.80
Mandats/ mise à disposition d'expertise		1'278.93
Frais d'activités		5'446.50
Communication		174.90
Frais Comité et AG		1'053.90
Autres frais (cotisation NAS-CPA)		300.00
<b>Totaux</b>	<b>19'843.50</b>	<b>35'348.23</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-15'504.73</b>

## 4.2 Présentation du bilan

(au 31.12.22)

<b>Bilan au 31.12.2022</b>		
	<b>31.12.22</b>	<b>31.12.21</b>
<b>Actifs</b>		
Compte BCV	75'777.17	76'830.20
Actifs transitoires	15'000.00	0.00
<b>Total des actifs</b>	<b>90'777.17</b>	<b>76'830.20</b>
<b>Passifs</b>		
Passifs transitoires	29'451.70	0.00
Fonds propres	61'325.47	76'830.20
<b>Total des passifs</b>	<b>90'777.17</b>	<b>76'830.20</b>

## 5. Rapport des vérificateurs des comptes, approbation des comptes

Conformément au mandat qui nous a été confié par l'Assemblée générale et aux statuts du CoRoMA, les soussignés ont procédé à la vérification des comptes de l'association pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Nous nous sommes assurés de la concordance du solde du compte à cette même date avec le relevé de compte arrêté par la Banque Cantonale Vaudoise.

Nous avons procédé à la vérification des dépenses enregistrées au cours de l'exercice de manière systématique avec les documents justificatifs de base, et obtenu tous les détails et explications nécessaires.

En conséquence, nous recommandons à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés et d'en donner décharge aux organes responsables.

Victor Leroy (CHUV)

Stéphane Rothen (HUG)

*NB: Les rapports signés sont disponibles auprès du Secrétariat général du CoRoMA*



## **6. Approbation des comptes et vote de la décharge du trésorier et du comité pour l'exercice 2022**

- **Décharge votée à l'unanimité**
- **Comptes 2022 approuvés à l'unanimité**

## 7.1 Perspectives 2023-24

1. Mise en place du **secrétariat général** et d'une présidence tournante
2. Mise en œuvre des actions identifiées lors de la journée de réflexion du comité élargi de l'association de septembre 2022, **réorganisation du comité selon des dicastères « projets »**
3. **Journées scientifiques:** journée CoRoMA du 27.1.23, RVA et JGA 23 (dates à fixer), journée CoRoMA 24 organisé par le Jura à Bienne, session CoRoMA planifié lors du congrès WADD (28-30.4.23 à Potoroz/Slovénie), sessions CoRoMA à planifier dans le cadre des congrès ISAM 2023 et 2024 et Europad 2024, coordination du volet suisse du colloque TDO7 (sept 24 à Beyrouth)
4. Mise en place de **tables rondes** avec les pharmacies, EMS et les soins à domicile
5. **Formation** : cycle 2023-2024 du programme intercantonal romand d'enseignement en psychiatrie et psychothérapie des addictions, supervisions pour Addiction Jura (3 sessions)
6. Poursuite du **partenariat / collaboration** avec les groupes cantonaux romands de médecins des addictions, en particulier collaboration avec la SSAM sur OAT et médicaments sous contrôle
7. Participation à **l'élaboration des position papers** «Digitalisierung und sucht» avec la NAS-CPA et Alliance santé suisse
8. Poursuite de l'enrichissement du **site** et des **infolettres**

## 7.2 Budget 2023

➤ **adopté à l'unanimité**

Charges	Montant / an	2023	commentaires
Secrétariat général	23'000.00	23'000.00	selon cahier des charges - reprise des dossiers en 2022
Support administratif	4'000.00	4'000.00	
Autres mandats (experts, traductions, etc.)	5'500.00	15'560.00	conférenciers, formateurs, cinépsy, etc.
Frais d'activités	2'000.00	2'000.00	location salle, repas, frais d'impressions 2022: impression brochures
Communication	500.00	500.00	site internet principalement
Frais de fonctionnement de l'association (Comité, AG, etc.)	2'000.00	2'000.00	Frais de réunion et de déplacement
Frais administratifs et autres frais	800.00	800.00	frais bancaires, cotisations à tiers, etc.
<b>Total charges ordinaires</b>	<b>37'800.00</b>	<b>47'860.00</b>	

Revenus	Montant / an	2023	commentaires
Contrat OFSP	35'000.00	45'000.00	2021: 35'000.- 2022: 15'000.- 2023: 35'000.- + 10'000.- (1/2 solde 2022) 2024: 35'000.- + 10'000.- (1/2 solde 2022)
Autres recettes liées au contrat OFSP	2'860.00	2'860.00	Cinépsy, supervisions Jura, cotisations membres
<b>Total</b>	<b>37'860.00</b>	<b>47'860.00</b>	

## 10. Demandes d'adhésion : membres ordinaires

*Point 10 de l'ordre du jour déplacé ici*

- Dr Jean-François Mollia-Bedeglio, Fribourg
- Daniela Dunker, Lausanne
- Vanessa Vaucher, Genève

➤ **Adhésions acceptées à l'unanimité**

## 8. Composition du comité

Les changements suivants sont intervenus depuis la dernière AG

### Départs

- Dr Antoine Wildhaber, membre fondateur, Neuchâtel
- Mme Ineke Keiser, Lausanne
- Jaroslaw Albert Lipiec, Montreux
- Nevena Vlajic, Lugano

### Arrivées

- Mme Daniela Dunker Scheuner, Lausanne (remplace Ineke Keiser)
- Mme Vanessa Vaucher, Genève
- Mohamed Hachaichi, Montreux

### Proposition de membre d'honneur

- Dr Antoine Wildhaber, Neuchâtel

- **Election des 3 nouveaux membres à l'unanimité**
- **Nomination à l'unanimité du Dr Antoine Wildhaber comme membre d'honneur**

## 9.1 Modifications des statuts

Ces modifications , avalisées par le Comité le 7.12.22 visent à refléter l'évolution de l'organisation du travail du CoRoMA, notamment avec l'arrivée de la secrétaire générale

Elles proposent aussi quelques ajustements formels et de simplification.

### IV. ACTIVITÉS

#### Art. 5

Le CoRoMA organise ou coordonne un ensemble de services destinés à soutenir les intervenants œuvrant dans le domaine de la médecine et de la psychiatrie de l'addiction :

- site du CoRoMA ([www.romandieaddiction.ch](http://www.romandieaddiction.ch)) ;
- ressources Internet régionales, en lien avec le site national [www.praticiens-addictions.ch](http://www.praticiens-addictions.ch) ;
- hotlines téléphoniques de proximité en liens avec le réseau des centres de compétences régionaux ;
- journées scientifiques ;
- groupes d'intervision régionaux ;
- publications thématiques ;
- offres de formation continue offline et online, en collaboration étroite avec les autres acteurs romands de la formation continue du domaine des addictions.
- **tout autre projet contribuant aux buts de l'association**

## 9.2 Modifications des statuts

### VI. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### Art. 9

Les devoirs et compétences de l'Assemblée générale sont les suivants :

- représenter l'instance d'approbation et de recours concernant l'admission ou l'exclusion des membres ;
- élire les membres du Comité ;
- ~~désigner au moins un/e Président/e, un/e Vice-président/~~ ;
- prendre connaissance et approuver les rapports, **les comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'année à venir et le bilan annuel** ;
- décider de toute modification des statuts ;
- statuer sur les demandes d'adhésion à l'association ;
- statuer sur les orientations stratégiques de l'association proposées par le Comité ;
- décider la dissolution de l'association.

### VII. COMITÉ

#### Art. 12

Le Comité se compose de :

- un/e Président/e, **désigné/e par les membres du Comité, élu/e pour deux quatre ans, non renouvelable consécutivement une seule fois** ;
- un/e Vice-président/e, **désigné/e par les membres du Comité, élu/e deux quatre ans, non renouvelable une seule fois** ;
- des membres, élus pour quatre ans, **renouvelable**.

## 9.3 Modifications des statuts

### VII. COMITÉ

#### Art. 13

Le Comité est composé d'au moins cinq membres élus par l'Assemblée générale. Il est composé, autant que possible, de manière à assurer une représentation la plus complète possible des différents aspects de l'exercice de la médecine de l'addiction et de l'ensemble des cantons romands.

Les membres du Comité peuvent se voir attribuer **le suivi de projets particuliers des délégations permanentes**, en fonction de leurs compétences **et de leurs intérêts** pour la durée du mandat **ou la durée du projet**.

Lors du départ d'un membre du Comité pendant la durée de son mandat, le Comité peut coopter un nouveau membre. Le choix est porté devant l'Assemblée générale annuelle suivante qui confirmera ou infirmera cette décision.

Le Comité possède le quorum si au moins trois de ses membres sont présents. Il est convoqué à la demande du/de la Président/e. Il se réunit autant de fois que les affaires de l'association l'exigent.

#### Art. 13 bis

Le Comité engage un/une Secrétaire général/e.

Le/la Secrétaire général/e est nommé/e pour la gestion opérationnelle de l'association :

- il/elle met en œuvre le plan de développement décidé par le Comité, **avec la collaboration des membres du comité** ;
- il/elle participe aux séances du Comité où il/elle possède une voix consultative ;
- il/elle gère la trésorerie ;
- il/elle assure le secrétariat (convocations, PV séances, etc.) de l'association.



## 9.4 Modifications des statuts

### VIII. ORGANE DE CONTRÔLE DES COMPTES

#### Art. 18

L'exercice financier se base sur l'année civile.

#### Art. 19

La gestion des comptes est confiée au/à la Secrétaire général/e de l'association et contrôlée chaque année par le(s) vérificateur(s) nommé(s) par l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale désigne au moins un réviseur **ou réviseuse et un·e suppléant·e** pour chaque exercice de l'association. Les membres du Comité ne peuvent pas exercer la fonction de réviseur.

L'Organe de contrôle examine les comptes annuels de l'association et le rapport écrit de l'Assemblée générale. **Il rapporte par écrit à l'Assemblée générale.** ~~Il prévoit l'application de la tenue de l'Assemblée générale ou peut refuser le quitus au/à la Secrétaire général/e et au Comité~~

➤ **Modifications des statuts approuvées à l'unanimité**

## 11. Divers

### Information

Raluca Brazdes Tapin quitte le Centre médico-psychologique pour adultes (JU), mais demeure membre du comité

### Réponse à la question concernant les séances avec les CAMS

Les séances avec les CAMS vont être reprises. Le projet est de coupler séances de comité CoRoMA et séances avec les CAMS, en localisant 1 ou 2 séances du comité CoRoMA par an dans une CAMS